

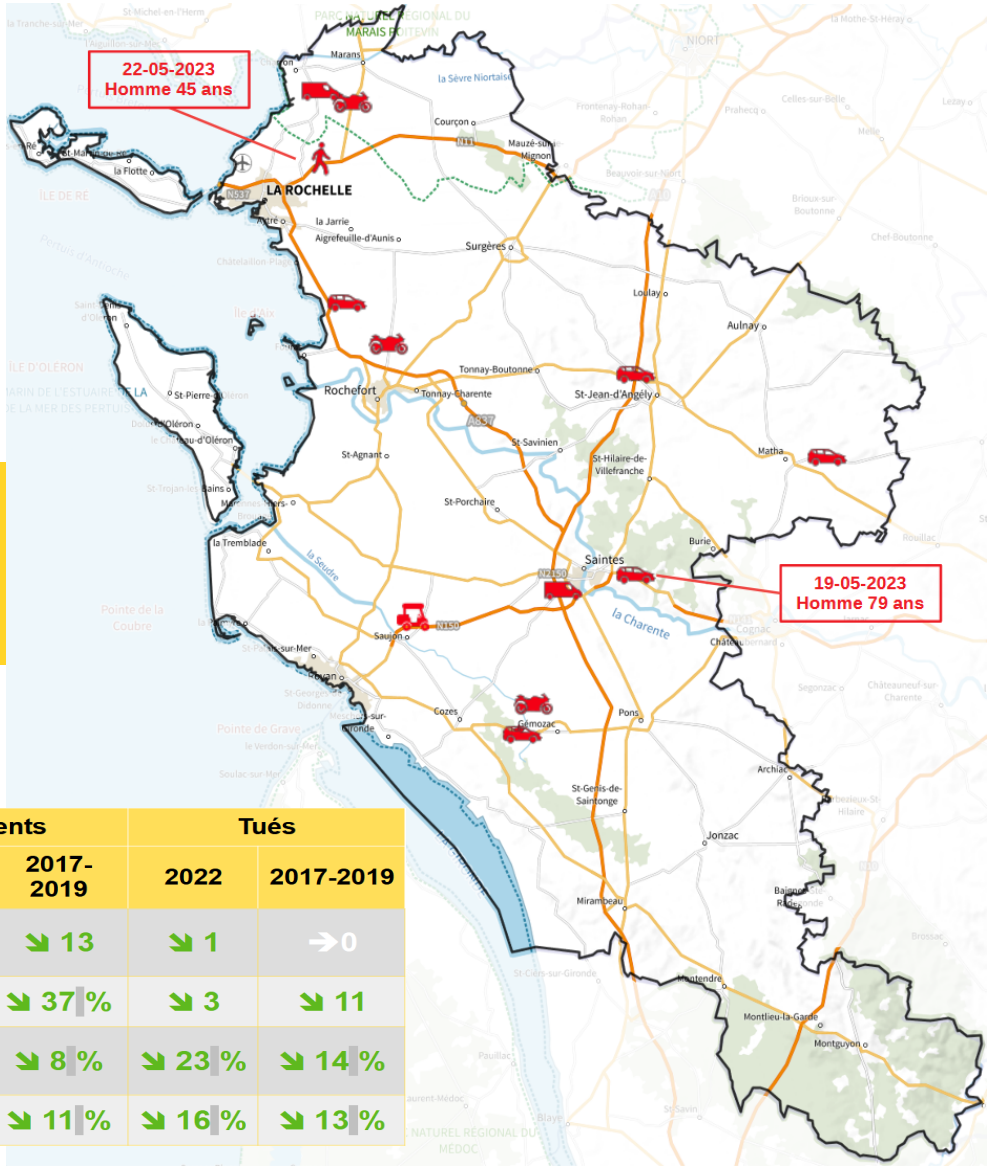
BAROMÈTRE MENSUEL DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE MAI 2023

LES CHIFFRES CLÉS DU MOIS :

39 ACCIDENTS CORPORELS
54 PERSONNES BLESSÉES
2 PERSONNES TUÉES

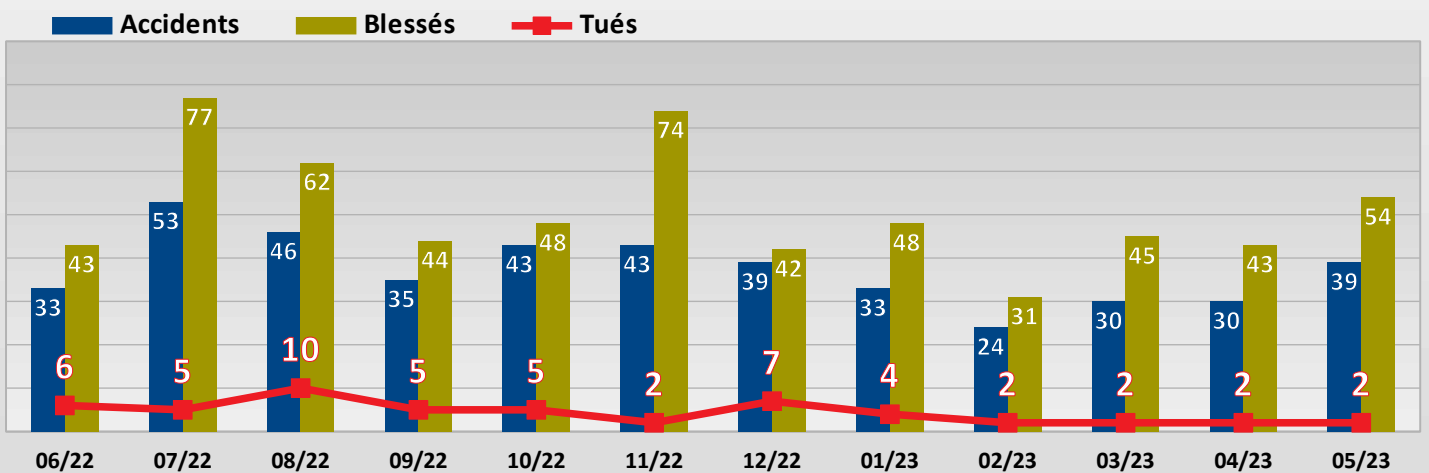
DEPUIS LE 1^{er} JANVIER :

156 ACCIDENTS CORPORELS
221 PERSONNES BLESSÉES
12 PERSONNES TUÉES



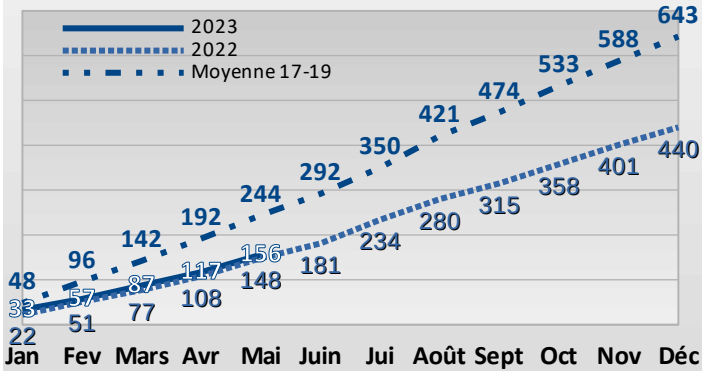
ÉVOLUTIONS		Accidents		Tués	
		2022	2017-2019	2022	2017-2019
Charente Maritime	MAI 2023	↘ 1	↘ 13	↘ 1	→ 0
	Cumul Annuel	↗ 3%	↘ 37%	↘ 3	↘ 11
National	MAI 2023	↘ 10%	↘ 8%	↘ 23%	↘ 14%
	Cumul Annuel	↘ 6%	↘ 11%	↘ 16%	↘ 13%

ATB par mois sur 12 mois glissants

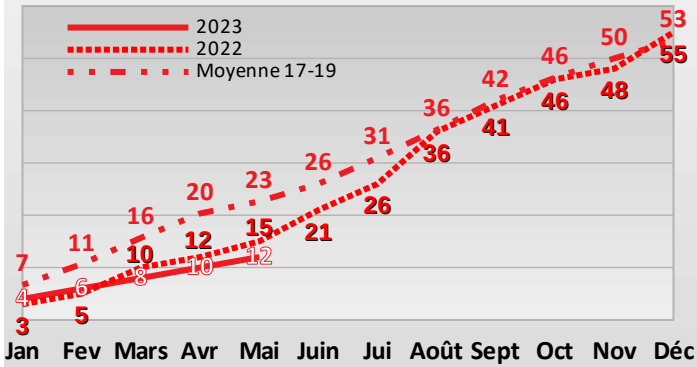


Cumuls Annuels

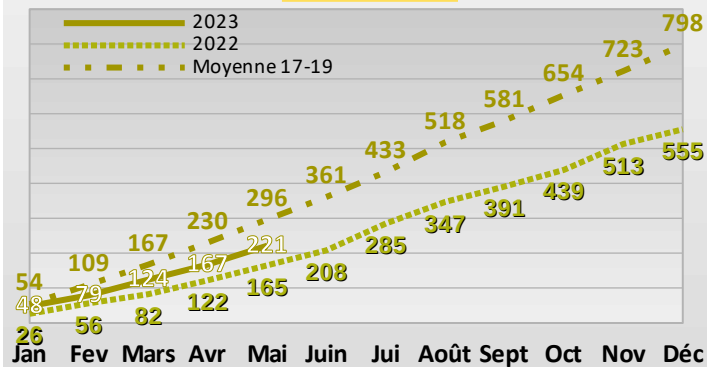
Nombre Accidents Corporels



Nombre Tués

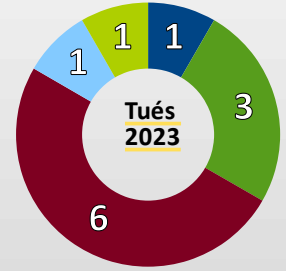
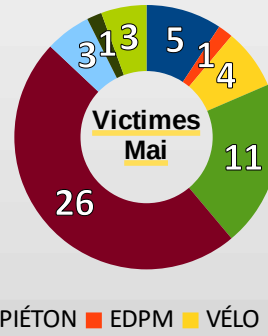


Nombre Blessés

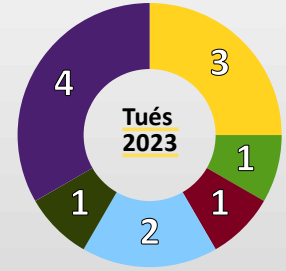
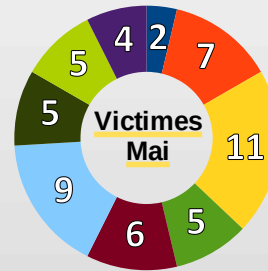


Répartitions

Catégories d'usagers



Catégories d'âges



Causes présumées des accidents



Mobilités urbaines : circulation en trottinettes, rollers et skate-board

Réglementation des mobilités urbaines

Les trottinettes non-électriques, rollers ou encore skateboards sont des usagers considérés comme des piétons et sont soumis aux règles du code de la route.

Qui est concerné ?

Sont considérés comme des piétons usant d'un autre moyen de déplacement les personnes en :

- rollers ou patins à roulettes ;
- skateboards ou planches à roulettes ;
- trottinettes sans moteur ;
- vélos utilisés par les enfants de moins de huit ans ;
- fauteuils roulants, y compris avec moteur (à faible vitesse).

Par ailleurs, les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur sont assimilés à des piétons.

En revanche, les engins de déplacement personnels motorisés (trottinettes électriques, hoverboard, monoroue, etc.) ou les engins homologués, équipés d'un siège et capable de dépasser les 6 km/h ne sont pas assimilés à des piétons.

La réglementation

Les trottinettes sans moteur, les skates ou les rollers sont autorisés à rouler aux côtés des piétons et doivent emprunter les trottoirs. De même que les petits vélos utilisés par les enfants de moins de 8 ans. Cependant, la vitesse réglementaire sur cette espace est réglementée à 6 km/h.

Considérés comme des piétons, les utilisateurs doivent respecter les obligations des personnes qui marchent à pied sur la voie publique. Par exemple, une personne en roller doit respecter les feux tricolores pour traverser la voie et emprunter les passages piétons.

Quels sont les risques ?

Usagers vulnérables au même titre que les piétons, les moyens de déplacement sans moteur tels que les trottinettes, les skateboards, ou encore les rollers représentent une part importante de la mortalité routière.

Source : ONISR au 12/06/2023. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2021 sont définitives. Les données 2022 sont définitives et 2023 sont provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.